

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

2600-500 Place d'Armes Montréal QC H2Y 2W2

info.syndics@mallette.ca

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. ES QUALITÉ DE SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9249-4038 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de «LA PIAZZETTA LÉVIS»

TROUSSE D'INFORMATION
OCTOBRE 2025
ACHETEURS POTENTIELS

TABLE DES MATIÈRES

Avis de vente par appel d'offres	3
Conditions de vente	4
Ameublement et équipement informatique	8
Équipement de restaurant	11
Droits du syndic autorisé en insolvabilité dans les actifs intangibles	15
Réception des offres	16
Formulaire d'offre	17



200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois Québec QC G1W 5C4

2600-500 Place d'Armes Montréal QC H2Y 2W2

info.syndics@mallette.ca

AVIS DE VENTE PAR APPEL D'OFFRES

9249-4038 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de LA PIAZZETTA LÉVIS

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., en sa qualité de syndic autorisé en insolvabilité à la faillite de 9249-4038 QUÉBEC INC. sollicite par la présente des offres pour l'achat des actifs suivants, en bloc, comme décrits ci-dessous :

- Ameublement et équipement informatique
- Équipement de restaurant
- Droits du syndic autorisé en insolvabilité dans les actifs intangibles

INSPECTION DES BIENS

La visite des actifs se fera uniquement le 29 octobre 2025 entre 10h et 14h en présence d'Alain Amiot rejoignale au 418-750-1456 ou par courriel au amiot@live.ca. Pour de plus amples informations concernant les actifs, une trousse d'information détaillant les biens à vendre est également disponible en communiquant avec M^{me} Catherine Abel au 418 653-4455 poste 2162 ou à catherine.abel@mallette.ca.

CONDITIONS DE VENTE

Certains biens pourraient faire l'objet de crédits-baux ou être assujettis à des sûretés ou autres charges. Le syndic autorisé en insolvabilité se réserve le droit de les retirer de la vente.

Les offres d'achat et toute vente en résultant sont en outre assujetties à d'autres conditions, réserves et modalités qui font partie intégrante du présent appel d'offres. Les offrants ont la responsabilité d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie.

RÉCEPTION DES OFFRES

Les offres scellées portant au recto de l'enveloppe la mention « OFFRE – 9249-4038 QUÉBEC INC.» et accompagnées d'un chèque visé, d'une traite bancaire ou d'un transfert électronique au montant de 20 % de l'offre, établi à l'ordre de la firme soussignée, seront reçues au bureau de MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., 200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC G1W 5C4, jusqu'au 6^e jour de novembre à 13 h 30, heure à laquelle les offres seront ouvertes en présence des acheteurs par vidéoconférence en effectuant une demande de participation à soumissions@mallette.ca.

RÉMY CÔTÉ, CPA, CIRP, SAI

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC G1W 5C4
Téléphone 418 653-4431 • Télécopieur 418 681-1707

Conditions de vente

OCTOBRE 2025

Certains biens pourraient faire l'objet de crédits-baux ou être assujettis à des sûretés ou autres charges. Le syndic autorisé en insolvabilité se réserve le droit de les retirer de la vente.

Les offres d'achat et toute vente en résultant sont en outre assujetties à d'autres conditions, réserves et modalités qui font partie intégrante du présent appel d'offres. Les offrants ont la responsabilité d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie.

Toutes offres d'achat seront acceptées par écrit seulement.

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE - IN THE MATTER OF THE BANKRUPTCY OF:

9249-4038 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de LA PIAZZETTA LÉVIS

CONDITIONS DE VENTE - CONDITIONS OF SALE

Les conditions, réserves et modalités ci-après énumérées font partie intégrante de l'appel d'offres; toutes offres reçues et toutes ventes en résultant y sont assujetties. Il est de la responsabilité des acheteurs d'en prendre connaissance et d'en obtenir copie.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- 1. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de refuser toutes et chacune des offres, et la plus haute offre ne sera pas nécessairement acceptée.
- 2. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de disposer des biens de toute autre façon prévue à la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
- Toute offre doit contenir une adresse à laquelle les communications relatives à l'offre pourront être transmises.
- 4. Les offres ne seront pas acceptées à moins d'être accompagnées d'un dépôt d'au moins 20 %, du montant de l'offre, d'être scellées et de porter au recto de l'enveloppe et lisiblement inscrit le mot « offre » de même que le nom du dossier pour lequel les offres sont demandées.
- 5. Les dépôts seront promptement retournés aux acheteurs dont les offres n'auront pas été acceptées. Par ailleurs, tout acheteur qui retirerait son offre à tout moment avant qu'il reçoive avis du résultat des offres, verrait son dépôt confisqué à titre de dommages-intérêts minimums payés par l'acheteur au syndic autorisé en insolvabilité.
- 6. Les offres seront acceptées en présumant que l'acheteur a examiné les biens offerts en vente, qu'il s'est fié entièrement et seulement à son examen et enquête et à son propre jugement, et aucune garantie n'est donnée ou ne peut être sous-entendue ou présumée quant à la quantité, la description, la qualité, la nature ou l'état des biens de quelque manière que ce soit.

The terms, conditions and reserves hereafter set forth form an integral part of the notice calling for tenders; all offers received and any sale resulting therefrom shall be subject to these terms and conditions. The tenderers have the responsibility to obtain a copy and thereof review them.

GENERAL CONDITIONS

- The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to refuse any and all tenders and the highest tender shall not necessarily be accepted.
- 2. The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to dispose of the assets in any other manner provided for under the *Bankruptcy and Insolvency Act*.
- 3. Each tender must contain an address to which a correspondence relative to the offer may be sent.
- 4. Tenders will not be accepted unless they are accompanied by a **deposit of at least 20 %**, of the offer and are sealed and clearly marked on the face of the envelope with the word "**tender**" followed by the name of the bankrupt estate or the file for which the tenders have been called.
- 5. The tender deposits will be promptly returned to the unsuccessful tenderers. On the other hand, in the event a tenderer withdraws his tender at any time before he receives notification of the decisions made in respect of the tenders, the deposit of such tenderer shall be forfeited as minimum liquidated damages paid by the tenderer to the Trustee.
- 6. Tenders will be accepted on the basis that the tenderer has inspected the assets offered for sale, and has relied entirely and solely upon his own inspection, investigation and judgment, and is purchasing on the basis that there are **no representations, warranties** and conditions, expressed or implied in any manner whatsoever as to the quantity, the description, quality, nature or condition of the assets.

- 7. Toutes les taxes de vente et autres droits pouvant être exigibles en rapport avec la vente seront payés par l'acheteur en sus du prix d'achat, sauf dispositions contraires clairement énoncées dans l'offre.
- 8. Les adjudicataires doivent prendre possession des biens, autres que les immeubles, à leurs frais, dans les cinq (5) jours suivant la date d'acceptation de leur offre, à moins que le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, n'autorisent un plus long délai.
- 9. Les adjudicataires doivent payer le solde dû sur l'achat des biens dans les cinq (5) jours de la date d'acceptation de leur offre ou avant d'en prendre possession, selon celle des deux dates qui survient en premier lieu, à moins que le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, n'autorisent un plus long délai.
- 10. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de se conformer aux exigences des articles 8 et 9 ci-dessus, il doit assumer toutes dépenses additionnelles encourues par l'actif en raison de son défaut.
- 11. Lorsque l'adjudicataire fait défaut de payer les dépenses additionnelles mentionnées à l'article 10 ci-dessus, le syndic autorisé en insolvabilité peut révoquer l'acceptation de l'offre et confisquer le dépôt à titre de dommages-intérêts minimums.
- 12. Lorsqu'une offre est assujettie à une condition, l'offre doit énoncer le montant de l'offre si cette condition est acceptée par le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, et le montant de l'offre si la condition n'est pas acceptée.
- 13. Lorsqu'une offre est assujettie à une ou plusieurs conditions et que l'offre ne mentionne qu'un montant; ce montant sera considéré comme étant le montant de l'offre si la ou les conditions énoncées dans l'offre ne sont pas acceptées par le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu.
- 14. Le syndic autorisé en insolvabilité demeurera propriétaire des biens visés par l'offre jusqu'à paiement intégral du prix de vente et de toutes les taxes applicables par l'acheteur.
- 15. S'il y a une offre de vendre pour le compte de l'actif, toutes les conditions ici énumérées s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, et une garantie de réalisation nette minimum pour l'actif doit être énoncée dans l'offre.

- 7. Any and all sales taxes and/or levies payable in connection with the sale shall be payable by the purchaser in addition to the purchase price, unless clearly indicated otherwise in the tender.
- 8. Successful tenderers shall take possession of the assets, other than real property, **at their own expense**, within five (5) days of the date of the acceptance of their offer, unless the Trustee, the secured creditor and the inspectors, authorize a longer delay.
- 9. Successful tenderers shall pay the balance due on the purchase of assets, other than real property, within five (5) days of the date of acceptance of their offer, or prior to taking possession, whichever first occurs, unless the Trustee, the secured creditor and the inspectors, authorize a longer delay.
- 10. Where a successful tenderer does not comply with Sections 8 and 9, he shall pay all additional costs incurred by the estate by reason of his noncompliance therewith.
- 11. Where the successful tenderer fails to pay the additional expenses referred to in Section 10 above, the Trustee may revoke the acceptance of the offer and forfeit the deposit as minimum liquidated damages.
- 12. Where a tender is subject to a condition, the tender shall state both the amount of the tender if the condition is accepted by the Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, and the amount of the tender if the condition is not accepted.
- 13. Where a tender is subject to one or more conditions and the tender states only one amount; that amount shall be considered to be the amount of the tender if the condition or conditions mentioned in the tender are not accepted by the Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any.
- 14. Title to the property covered by the tender shall remain with the Trustee until payment in full of the purchase price and of all applicable taxes by the purchaser.
- 15. Where an offer to sell on behalf of the estate is made, the conditions herein mentioned apply to the offer, with such adjustments as the circumstances require, and a net guaranteed minimum return to the estate must be stated in the offer.

- 16. L'offre, son acceptation et les présentes conditions de vente, lesquelles seront réputées faire partie intégrante de l'offre, constitueront un contrat de vente qui liera les parties. L'acheteur continuera d'être lié par ces conditions nonobstant l'exécution d'un contrat ou acte de vente distinct.
- 17. Le syndic autorisé en insolvabilité, les créanciers garantis et les inspecteurs, s'il y a lieu, se réservent le droit de renoncer à toutes et chacune des présentes conditions.

CONDITIONS SPÉCIALES

- 18. Les biens seront vendus dans « l'état et la situation où ils se trouvent » sans aucun ajustement ni responsabilité de la part du syndic autorisé en insolvabilité.
- 19. Si, pour quelque raison, le syndic autorisé en insolvabilité était incapable de livrer à l'acheteur un bien ou une catégorie quelconque de biens, le syndic autorisé en insolvabilité pourra, à sa seule discrétion, soit révoquer son acceptation de l'offre, soit convenir avec l'acheteur et avec l'accord du créancier garanti et des inspecteurs, s'il y a lieu, d'une somme à être appliquée en réduction du prix de vente.
- 20. Les offres pourront être faites en utilisant le formulaire prévu à cette fin dont des exemplaires seront disponibles lors de l'inspection ou en s'adressant au bureau du syndic autorisé en insolvabilité.
- 21. L'acheteur sera responsable de tous dommages causés aux locaux et à l'immeuble en raison du démantèlement et/ou du déménagement des biens et de son occupation des lieux, et tiendra le syndic autorisé en insolvabilité indemne de toutes réclamations ou de tous recours qui pourraient être exercés contre lui en rapport avec tels dommages.
- 22. Les offres « en bloc » et les offres englobant plusieurs lots ou sous-lots doivent nécessairement indiquer la valeur attribuée à chacun. Il est impératif que toute offre en bloc ou englobant ces lots ou sous-lots indique la valeur attribuée à chaque lot.

En cas de différence entre la version anglaise et française, cette dernière a prédominance sur toute autre version.

- 16. The tender and the acceptance thereof, together with these conditions of sale, which shall be deemed to form part of such tender, shall constitute a binding agreement of purchase and sale. These conditions shall survive the execution of any subsequent separate deed of sale.
- 17. The Trustee, the secured creditors and the inspectors, if any, reserve the right to waive any or all of the foregoing conditions.

SPECIAL CONDITIONS

- 18. The assets will be sold on an « **as is and where is basis** » without any adjustments or responsibility on the part of the Trustee.
- 19. Should, for any reason, the Trustee be unable to deliver to the purchaser an asset or a category of assets, the Trustee, in his sole discretion, may either revoke his acceptance of the tender, or agree with the purchaser to a reduction of the sale price in such amount as the secured creditor and the inspectors, if any, will approve.
- 20. Tenders may be submitted using the standard form of tender, copies of which will be available at the time of the inspection and from the Trustee's office.
- 21. The purchaser shall be responsible for all damages caused to the premises and to the building as a result of dismantling and/or moving of the assets and of his occupation of the premises, and shall hold the Trustee harmless from any claims and recourses which may be brought against him in respect of such damages.
- 22. Tenders "en bloc" and tenders comprising several lots or sub-lots must necessarily indicate the value attributed to each lot or sub-lot. It is imperative that any "en bloc" tender or any tender including these lots or sub-lots indicate the value attributed to each lot or sub-lot.

In case of discrepancy between the English and French version, the French version has priority over any other.

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ

Lot no 1

AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

CLIENT : 9249-4038 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de La Piazzetta Lévis

ADRESSE: 92-5410 BOULEVARD GUILLAUME-COUTURE LÉVIS (QUÉBEC) G6V 4Z2

LOCALISATION DES BIENS : 92-5410 BOULEVARD GUILLAUME-COUTURE LÉVIS

(QUÉBEC) G6V 4Z2

TYPE DE BIENS : AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

ÉTAGÈRE EN BOIS BEIGE	1
COMPTOIR DE RÉCEPTION	1
BANQUETTE	3
TABLE RONDE (± 48 po)	3
CHAISE EN CUIR NOIRE	5
BANQUETTE	4
TABLE SUR PIED EN BOIS BRUNE (± 24 po X 30 po)	18
TABLE SUR PIED EN BOIS BRUNE (± 30 po X 30 po)	1
TABLE RONDE (± 48 po)	1
CHAISE DROITE EN CUIR NOIRE	28
CHAISE AVEC ACCOUDOIR EN CUIR NOIRE	6
TABLE SUR PIED EN BOIS BRUNE (± 24 po X 30 po)	6
CHAISE DROITE EN CUIR NOIRE	16
TABLE EN BOIS BEIGE (± 72 po)	1
CHAISE DROITE PLASTIQUE	38
TABLE DESSUS EN BOIS – PIED MÉTAL (± 24 po X 24 po)	24
CHAISE DROITE PLASTIQUE AVEC ACCOUDOIR	2
CAUSEUSE EN ROTIN	2
BANQUETTE GRIS-BLANC (± 60 po)	3
COMPTOIR DE SERVICE EXTÉRIEUR 3 SECTIONS MÉLAMINE	1
BAR EN « L »	1
TABLETTE DOUBLE (HAUT DU BAR)	1
CHAISE TABOURET EN CUIR NOIRE	9
PRÉSENTOIR À VIN VERTICAL VITRÉ	1

STATION DE SERVICE MÉLAMINE NOIRE (± 7 pi)	1
TABLETTE DOUBLE EN INOX POUR PASS (± 8 pi)	1
ÉTAGÈRE MÉLAMINE NOIRE 2 TABLETTES (± 24 po)	1
ÉTAGÈRE MURALE MÉLAMINE BRUNE	1
COMPTOIR DE CAISSE	1
TÉLÉPHONE SANS FIL	1
LOT DE TABLES ET CHAISES	1
SYSTÈME DE CAISSE (ÉCRAN TACTILE – ETC.)	1
TABLETTE ELIPSE – MODÈLE : PFE18	1
IMPRIMAMTE THERMALE	1
TABLETTE POUR COMMANDE	1
TABLETTE POS	1
IMPRIMANTE THERMALE EPSON	1
MEV	1

Lot nº 2

ÉQUIPEMENT DE RESTAUTANT

CLIENT: 9249-4038 Québec Inc. faisant affaire sous le nom de La Piazzetta Lévis

ADRESSE: 92-5410 BOULEVARD GUILLAUME-COUTURE LÉVIS (QUÉBEC) G6V 4Z2

LOCALISATION DES BIENS : 92-5410 BOULEVARD GUILLAUME-COUTURE LÉVIS

(QUÉBEC) G6V 4Z2

TYPE DE BIENS : ÉQUIPEMENT DE RESTAURANT

RÉFRIGÉRATEUR 2 PORTES VITRÉES/TRUE – MODÈLE : T-49FG-LD	1
RÉFRIGÉRATEUR (± 5 pi CUBES) DW16054011 Coca-Cola	1
CHAUFFE-TERRASSE	1
FOUR MICRO-ONDES RCA	1
CHAUFFE-PLATS ÉLECTRIQUE 7 PINTES WINCO – MODÈLE : FW-7R250	1
RÉFRIGÉRATEUR SOUS-COMPTOIR 4 PORTES AVEC COMPRESSEUR INTÉGRÉ	1
CELLIER À VIN CUISINARD	2
TABLE FROIDE TRUE	1
MACHINE À GLAÇONS SCOTSMAN	1
LOT DE VERRES	1
MOULIN À CAFÉ BUNN G9 SERIES	1
CAFETIÈRE CURTIS – MODÈLE : D500/D60GT	1
MACHINE À ESPRESSO FUTURMAT	1
MOULIN À CAFÉ IMPREZZA	1
MACHINE ESPRESSO	1
SYSTÈME DE POMPE (FÛT) 4 TÊTES	1
TABLE FROIDE 2 COMPARTIMENTS – 3 PORTES DE FRIGO – COMPRESSEUR EMBARQUÉ MEWAIR	1
FOUR MICRO-ONDES LG	1
TABLETTE INOX (± 60 po)	1
IMPRIMANTE THERMALE EPSON	1

TABLE DE TRAVAIL INOX (± 60 po)	1
TABLE FROIDE TRUE – MODÈLE : TSUU-27-28 (± 27 po)	1
FOUR MICRO-ONDES SHARP	1
TABLE DE TRAVAIL INOX (± 36 po)	1
GRILLOIR HATCO TOAST-QUICK	1
FOUR RÉCHAUD HOLMAN	1
RÉFRIGÉRATEUR 17 Pi. CUBES	1
TABLE DE TRAVAIL INOX (± 30 po)	1
PLAQUE À INDUCTION EUROBID – MODÈLE : 3097-110	1
PLAQUE À INDUCTION CUSIMAX – MODÈLE : CMIP-C180	1
PLAQUE À INDUCTION EUROBID – MODÈLE : CI-3500	1
LOT DE CASSEROLE	1
PLAQUE DE CUISSON EUROBID	1
TABLE INOX SUR ROULETTES	1
LOT D'ASSIETTES	0
TABLE FROIDE DELFIELD (± 30 po)	1
FOUR À PIZZA MOFFAT – MODÈLE : 4004	1
LAVE-VAISSELLE TEMP-SURE/TABLE DE SORTIE/ÉVIER AVEC ROBINETTERIE	1
LOT DE BAC À LAVE-VAISSELLE (± 10)	1
DISTRIBUTEURS À PAPIER	2
EXTINCTEUR EN INOX	1
CHAMBRE FROIDE (± 5 pi X 6 pi)/COMPRESSEUR KEEPRITE – MODÈLE : KUCA62-CED	1
CHAMBRE FROIDE NÉGATIVE (± 5 pi X 6 pi) AVEC COMPRESSEUR	1
ÉTAGÈRE INOX (± 48 po)	1
ÉTAGÈRE INOX (± 48 po)	1
POUBELLE NOIRE	1
PALETTE À PIZZA EN BOIS	3
ÉTAGÈRE PLASTIQUE NOIRE	1
COMPRESSEUR	1
BONBONNE	2

CONGÉLATEUR HORIZONTAL (± 8 pi³)	1
CONGÉLATEUR HORIZONTAL (± 10 pi³)	2
RÉFRIGÉRATEUR (COCA-COLA) HABCO – EAGLE SERIES : ESM12	1
RÉFRIGÉRATEUR (COCA-COLA) TRUE – MODÈLE : GDM-12-HC-LD	1
RÉFRIGÉRATEUR IMBERA	1
RÉFRIGÉRATEUR DANBY (± 3 pi³)	1
CHARIOT À PLATEAU EN INOX	1
ESCABEAU ALUMINIUM (± 6 pi)	1
CONGÉLATEUR VERTICAL BRADA – MODÈLE : MF-305	1
ÉTAGÈRE INOX (± 48 po)	3
ÉTAGÈRE PLASTIQUE NOIRE	1
FRITEUSE À AIR GOURMIA – MODÈLE : GAF858	1
HAMILTON BEACH GRINDER	1
KITCHENAID (ROUGE) – MODÈLE : KFC3516HT	1
MÉLANGEUR NINJA	1
BALANCE NUMÉRIQUE STARFRIT – MODÈLE : 93016	1
MÉLANGEUR INJA	2
OMCAN – MODÈLE : 44178	1
ROBOT COUPE	1
BALANCE KILO TECH – MODÈLE : KPC 2000-15A	1
TRANCHEUSE À VIANDE OMCAN – MODÈLE : 300E	1
ÉTAGÈRE EN INOX/CONTENANTS DIVERS	1
ÉTAGÈRE EN PLASTIQUE NOIRE – 5 TABLETTES	1
ÉTAGÈRE INOX (± 36 po)	1
ÉTAGÈRE INOX (± 60 po)	1

Lot nº 3

DROITS DU SYNDIC AUTORISÉ EN INSOLVABILITÉ DANS LES ACTIFS INTANGIBLES

Tous les droits du syndic autorisé en insolvabilité, s'il y en a, relativement aux éléments suivants :

- A. Nom de l'entreprise
- B. Numéro de téléphone
- C. Tous autres éléments d'actifs intangibles autres que ceux susmentionnés

Réception des offres

OCTOBRE 2025

Les offres scellées portant au recto de l'enveloppe la mention « OFFRES – 9249-4038 QUÉBEC INC. » et accompagnées d'un chèque visé, traite bancaire ou transfert bancaire au montant de vingt pour cent (20 %) de l'offre établie à l'ordre de la firme soussignée, seront reçues au bureau de MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., 200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC G1W 5C4 jusqu'au 6° jour de novembre 2025 à 13 h 30, heure à laquelle les offres seront ouvertes en présence des acheteurs.

FORMULAIRE D'OFFRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

9249-4038 QUÉBEC INC. faisant affaire sous le nom de LA PIAZZETTA LÉVIS

À:	200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois, Québec, QC G1W 5C4			
	Télépho			
	Télécop			
	Courriel	: soumissions@mallette.ca		
1.	NOM D	E L'ACHETEUR :		
2.	ADRES	SE DE L'ACHETEUR :		
		_ _		
3.	NUMÉI	RO DE TÉLÉPHONE :		
4.	NUMÉI	RO DE TÉLÉCOPIEUR :		
5.	COURI	TEL:		
6.	que le p Conditio	igné reconnaît avoir reçu et examiné les Co ésent appel d'offres visant les actifs ci-de ns et le soussigné accepte d'y être lié co nme y faisant partie intégrante.	ssous mentionnés a été fait c	conformément auxdites
7.	Lot	Description		Prix offert (\$)
	1	Ameublement et équipement informatiq	ue	
	2	Équipement de restaurant		
	3	Droits du syndic autorisé en insolvabilit	é dans les actifs intangibles	
		TOTAL		
8.	Conditio	ns spéciales :		
9.		igné remet, avec la présente offre, un chèq LETTE SYNDICS ET GESTIONNAL		
	FAIT à	cee jour de	2025.	
	Nom de	l'acheteur	Signature autorisée	

No **Description** Lot Qte RÉFRIGÉRATEUR 2 PORTES VITRÉES 4692 **LOT 2** /TRUE/MODÈLE: T-49FG-LD 4694 LOT 1 1 ÉTAGÈRE EN BOIS BEIGE 4695 **LOT 1** 1 COMPTOIR DE RÉCEPTION

A PIAZZETTA - LEVIS				INVENTAIRE PHOTO
4695	LOT 1	1	SYSTÈME DE CAISSE (ÉCRAN TACTILE - ETC.)	N / D
4695	LOT 1	1	TABLETTE ELIPSE MODÈLE : PFE18	N / D
4698	LOT 1	1	IMPRIMAMTE THERMALE	N / D

LOT 1 3 *BANQUETTE*



LOT 1 3 *TABLE RONDE (± 48 Po.)*



LOT 1 5 CHAISE EN CUIR NOIR



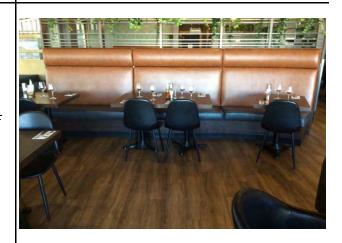
4709 **LOT 1** 4 *BANQUETTE*



4706 **LOT 1** 18 *TABLE SUR PIED EN BOIS BRUNE (± 24 Po. X 30 Po.)*



4708 LOT 1 1 TABLE SUR PIED EN BOIS BRUNE (\pm 30 Po. X 30 Po.)



4710 **LOT 1** 1 *TABLE RONDE (± 48 Po.)*



4711 LOT 1 28 CHAISE DROITE EN CUIR NOIR



4712 **LOT 1** 6 CHAISE AVEC ACCOUDOIR EN CUIR NOIR



4713 **LOT 1** 6 TABLE SUR PIED EN BOIS BRUN (\pm 24 Po. X 30 Po.)



4711 LOT 1 16 CHAISE DROITE EN CUIR NOIR



4832 **LOT 1** 1 *TABLE BOIS BEIGE (± 72 Po.)*



4834 LOT 1 38 CHAISE DROITE PLASTIQUE



4833 **LOT 1** 24 *TABLE DESSUS EN BOIS - PIED MÉTAL (± 24 Po. X 24 Po.)*



4833 **LOT 1** 2 CHAISE DROITE PLASTIQUE AVEC ACCOUDOIR



4835 LOT 1 2 CAUSEUSE EN ROTIN



4836 **LOT 1** 3 *BANQUETTE GRIS-BLANC* (± 60 Po.)



4840 **LOT 1** 1 COMPTOIR DE SERVICE EXTÉRIEUR 3 SECTIONS MÉLAMINE



4840 **LOT 2** 1 *RÉFRIGÉRATEUR (± 5 Pi. CUBES) DW16054011 coca-cola*



4838 1 CHAUFFE-TERRASSE



4715 **LOT 1** 1 *BAR EN «L»*



LOT 1 1 *TABLETTE DOUBLE (HAUT DU BAR)*



LOT 1 9 CHAISE TABOURET EN CUIR NOIR



LOT 1 1 PRÉSENTOIR À VIN VERTICAL VITRÉ



4720 **LOT 1** 1 STATION DE SERVICE MÉLAMINE NOIRE (± 7 Pi.)



4720 LOT 2 1 TABLETTE DOUBLE EN INOX POUR PASS (\pm 8 Pi.)



4721 **LOT 1** 1 ÉTAGÈRE MÉLAMINE NOIR 2 TABLETTES (± 24 Po.)



4721 LOT 2 1 FOUR MICRO-ONDES RCA



4722 LOT 2 1 CHAUFFE-PLATS ÉLECTRIQUE 7
PINTES WINCO MODÈLE: FW-7R250



RÉFRIGÉRATEUR SOUS-COMPTOIR 4 4723 **LOT 2** 1 PORTES AVEC COMPRESSEUR INTÉGRÉ



4726 LOT 2 2 CELLIER À VIN CUISINARD



4728 LOT 2 1 TABLE FROIDE TRUE



4729 **LOT 2** 1 *MACHINE À GLAÇONS SCOTSMAN*



4732 **LOT 1** 1 ÉTAGÈRE MURALE MÉLAMINE BRUN



4732 **LOT 2** 1 *LOT DE VERRES*

N/D

4733 LOT 2 1 MOULIN À CAFÉ BUNN G9 SERIES



4734 LOT 2 1 CAFETIÈRE CURTIS MODÈLE : D500/D60GT



4735 **LOT 2** 1 *MACHINE À EXPRESSO FUTURMAT*



4736 LOT 2 1 MOULIN À CAFÉ IMPREZZA



4736 LOT 2 1 MACHINE EXPRESSO



4737 **LOT 1** 1 COMPTOIR DE CAISSE



4738 LOT 1 1 TÉLÉPHONE SANS FIL

N/D

A PIAZZETTA - LÉVIS		INVENTAIRE PHOTO
4738 LOT 1	1 TABLETTE POUR COMMANDE	N / D
4738 LOT 1	1 TABLETTE POS	N / D
4738 LOT 1	1 IMPRIMANTE THERMALE EPSON	N/D

4739 **LOT 1** 1 *PTV* N/D

4738 **LOT 1** 1 *MEV*

N/D

4740 **LOT 2** 1 SYSTÈME DE POMPE (FÛT) 4 TÊTES



TABLE FROIDE 2 COMPARTIMENTS - 3
4743 LOT 2 1 PORTES DE FRIGO - COMPRESSEUR
EMBARQUÉ MEWAIR



4746 LOT 2 1 FOUR MICRO-ONDES LG

N/D

4746 **LOT 2** 1 *TABLETTE INOX* (± 60 Po.)



4746 **LOT 1** 1 *IMPRIMANTE THERMALE EPSON*

N/D

4748 LOT 2 1 TABLE DE TRAVAIL INOX (\pm 60 Po.)



4746 **LOT 2** 1 *TABLE FROIDE TRUE MODÈLE : TSUU-* 27-28 (± 27 Po.)

N/D

4752 LOT 2 1 FOUR MICRO-ONDES SHARP

N/D

4751 **LOT 2** 1 *TABLE DE TRAVAIL INOX (± 36 Po.)*



4753 LOT 2 1 GRILLOIR HATCO TOAST-QUICK



4754 LOT 2 1 FOUR RÉCHAUD HOLMAN



4755 LOT 2 1 RÉFRIGÉRATEUR 17 Pi. CUBES



4756 **LOT 2** 1 *TABLE DE TRAVAIL INOX (± 30 Po.)*



LOT 2 1 PLAQUE À INDUCTION EUROBID MODÈLE : 3097-110



LOT 2 1 *PLAQUE À INDUCTION CUSIMAX MODÈLE : CMIP-C180*



LOT 2 1 *PLAQUE À INDUCTION EUROBID MODÈLE : CI-3500*



4756 LOT 2 1 LOT DE CASSEROLE



4758 LOT 2 1 PLAQUE DE CUISSON EUROBID



4758 LOT 2 1 TABLE INOX SUR ROULETTES



4758 **LOT 2** 1 *LOT D'ASSIETTES*

N/D

4771 **LOT 2** 1 *TABLE FROIDE DELFIELD (± 30 Po.)*



4760 **LOT 2** 1 *FOUR À PIZZA MOFFAT MODÈLE :* 4004



4775 **LOT 2** 1 ÉVIER DE LAVAGE INOX AVEC ROBINETTERIE



LAVE-VAISSELLE TEMP-SURE / TABLE
4774 LOT 2 1 DE SORTIE / ÉVIER AVEC
ROBINETTERIE / TABLE DE SORTIE



4774 **LOT 2** 1 *LOT DE BAC À LAVE-VAISSELLE* (± 10)

N/D

4775 **LOT 2** 2 DISTRIBUTEURS À PAPIER

N/D

4777 LOT 2 1 EXTINCTEUR EN INOX



CHAMBRE FROIDE (± 5 Pi. X 6 Pi.) /
4781 LOT 2 1 COMPRESEUR KEEPRITE MODÈLE :
KUCA62-CED



4786 **LOT 2** 1 CHAMBRE FROIDE NÉGATIVE (± 5 Pi. X 6 Pi.) AVEC COMPRESSEUR

N/D

4786 **LOT 2** 1 *ÉTAGÈRE INOX (± 48 Po.)*

N/D

4787 **LOT 2** 1 *ÉTAGÈRE INOX (± 48 Po.)*



A FIAZZETTA - LL VIO	INVENTAINE FITOTO
4787 LOT 2 1 <i>POUBELLE NOIRE</i>	N / D
4788 LOT 2 3 <i>PALETTE À PIZZA EN BOIS</i>	N/D
4790 LOT 1 1 <i>ÉTAGÈGE PLASTIQUE NOIR</i>	N/D

--- LOT 2 1 COMPRESSEUR

N/D

--- LOT 2 2 BONBONNE

N/D

4791 **LOT 2** 1 CONGÉLATEUR HORIZONTAL (± 8 Pi³.)



4792 LOT 2 2 CONGÉLATEUR HORIZONTAL (\pm 10 Pi^3 .)



4794 **LOT 2** 1 *RÉFRIGÉRATEUR (COCA-COLA) HABCO - EAGLE SERIES : ESM12*



4795 **LOT 2** 1 *RÉFRIGÉRATEUR (COCA-COLA) TRUE* - *MODÈLE : GDM-12-HC-LD*



A PIAZZETTA - LEVIS	INVENTAIRE PHOTO
LOT 2 1 <i>RÉFRIGÉRATEUR IMBERA</i>	N / D
4083 LOT 2 1 <i>RÉFRIGÉRATEUR DANBY (± 3 Pi³.)</i>	N / D
4804 LOT 1 1 LOT DE TABLES ET CHAISES	N/D

4085 LOT 2 1 CHARIOT À PLATEAU EN INOX

N/D

LOT 2 1 ESCABEAU ALUMINIUM (± 6 Pi.)

N/D

CONGÉLATEUR VERTICAL BRADA 4843 **LOT 2** MODÈLE : MF-305



4808 **LOT 2** 3 *ÉTAGÈRE INOX (± 48 Po.)*

N/D

4810 LOT 2 1 ÉTAGÈRE PLASTIQUE NOIR

N/D

FRITEUSE À AIR GOURMIA MODÈLE : 4811 **LOT 2** GAF858



4813 LOT 2 1 HAMILTON BEACH GRINDER



4814 LOT 2 1 KITCHENAID (ROUGE) MODÈLE : KFC3516HT



4816 LOT 2 1 MÉLANGEUR NINJA



4818 **LOT 2** 1 BALANCE NUMÉRIQUE STARFRITE MODÈLE : 93016



4821 LOT 2 2 MÉLANGEUR INJA



4823 **LOT 2** 1 *OMCAN MODÈLE : 44178*

N/D

LOT 2 1 *ROBOT COUPE*



LOT 2 1 BALANCE KILO TECH MODÈLE : KPC 2000-15A



LOT 2 1 TRANCHEUSE À VIANDE OMCAN MODÈLE : 300E



A PIAZZETTA - LÉVIS	INVENTAIRE PHOTO
4828 LOT 2 1 ÉTAGÈRE EN INOX / CONTENANTS DIVERS	N/D
4830 LOT 2 1 ÉTAGÈRE EN PLASTIQUE NOIRE - 5 TABLETTES	N / D
4830 LOT 2 1 <i>ÉTAGÈRE INOX (± 36 Po.)</i>	N / D

LA PIAZZETTA - LÉVIS	INVENTAIRE PHOTO
4831 LOT 2 1 <i>ÉTAGÈRE INOX (± 60 Po.)</i>	N/D